

Arrêté proclamant M. Arnaud Durini député suppléant au Grand Conseil

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les résultats de l'élection du Grand Conseil du 2 avril 2017 ;
vu la démission de M. Pierre-André Currit de son mandat de député ;
vu l'accession de M. Mickaël Dubois, jusque-là député suppléant, au poste de député ;
considérant qu'il y a dès lors lieu de repourvoir le siège de député suppléant pour la liste UDC du district du Locle ;
vu le courrier du 17 février 2020 par lequel l'UDC présente M. Arnaud Durini comme député suppléant au Grand Conseil pour le district du Locle ;
vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984 ;
sur la proposition de son président,

arrête :

Article premier M. Arnaud Durini est proclamé élu député suppléant au Grand Conseil pour le district du Locle.

Art. 2 ¹La chancellerie d'État est chargée de l'exécution du présent arrêté.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 11 mars 2020

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND